



Ville de Porrentruy
Histoire Vie Nature Formation

REPONSE A LA QUESTION ECRITE INTITULEE « BILAN GENERAL RELATIF A L'ECLAIRAGE PUBLIC LA NUIT EN VILLE DE PORRENTROY » (N° 1261) (PS-LES VERTS)

Séance du 27 juin 2024

Point n° 5

Question 1 :

Quelles sont les économies d'énergie et financières réalisées à la suite de l'instauration de l'extinction de plusieurs quartiers de la ville ?

Le maintien de l'extinction entre 00h30 et 05h30 dans les onze quartiers résidentiels représente, sur une année, une diminution de la consommation énergétique de kWh 70'235 soit environ 7.6% de la consommation totale de l'éclairage public. Le prix du kWh est de 25 cts en 2023, ce qui représente une économie de CHF ~ 17'500.-.

Question 2 :

Les services communaux ont-ils constatés ou été nantis de sentiments d'insécurité, d'incivilités ou de problèmes de sécurité dans les secteurs au sein desquels cette mesure est en vigueur ?

Une année et demie après le début de l'extinction nocturne, le bilan des aspects sécuritaires tend à démontrer que les cambriolages et brigandages ne sont pas liés aux secteurs concernés par l'extinction nocturne, que ce soit en plages horaires ou aux quartiers. Aucune corrélation n'a ainsi pu être établie sur ce point-là. Il en va de même pour les questions de sécurité routière au sens large.

Quelques citoyens ont fait part d'un sentiment d'insécurité lors de rentrée tardive, d'autres ont mentionné la dangerosité de rouler à vélo sans aucun éclairage public. Le nombre de réclamations reçues dès le début de la mise en place de l'extinction il y a plus d'une année est faible et compte environ une dizaine de remarques.

Question 3 :

Est-ce que le Conseil municipal a envisagé concrètement la mise en place d'un système d'éclairage dynamique avec des LED, dans les quartiers en question, à l'instar de celui installé sur le Chemin de l'Oiselier depuis 2015, ou d'une autre variante telle qu'un système permettant de réduire la luminosité progressivement en soirée et durant la nuit ?

Le coût d'investissement d'un éclairage dynamique est important, le gain qui en résulte en terme d'énergie et donc de frais de consommation ne permettent pas de compenser les frais d'investissement. Avec l'ajout d'éléments électroniques, comme l'éclairage dynamique, les frais de réparation à long terme seront plus importants.

Pour ce qui est de l'abaissement de l'intensité, celui-ci est déjà installé sur l'ensemble des luminaires qui ont été assainis depuis 2023.

Question 4 :

Dans la négative, pour quelle(s) raison(s) ?

Le système dynamique demande un investissement supplémentaire et engendre des frais d'entretien supplémentaires à long terme.

Le système d'abaissement de l'intensité est déjà mis en place dans les secteurs qui ont été assainis. Il sera mis en œuvre sur les prochains assainissements.

10 juin 2024

Le Conseil municipal